
PETITION

Pas de prison pour Gaëtan et les autres condamnés pour avoir manifesté !

Mercredi 1er avril a été prononcé le verdict du procès en appel de Gaëtan, étudiant en histoire de l'art à l'université du Mirail, syndicaliste à Solidaires Etudiant-e-s et militant du Nouveau Parti Anticapitaliste à Toulouse. En décembre dernier il avait été condamné à deux mois de prison avec sursis et une amende de 1100 euros, après avoir participé à une manifestation contre les violences policières suite à l'assassinat de Rémi Fraisse. Le verdict du procès en appel a poussé l'injustice bien plus loin encore, débouchant sur la peine incroyable de deux mois de prison ferme, quatre mois avec sursis et 1100 euros d'amende ! D'autres manifestants se sont vus notifier la confirmation des peines de prison ferme dont ils avaient écopé en décembre.

Cette condamnation s'insère dans un contexte toulousain marqué par une escalade répressive et une criminalisation grandissante des mouvements sociaux, l'évacuation de la ZAD de Sivens, le quadrillage de la ville par le police à chaque manifestation, l'expulsion de la CGT de la Bourse du Travail ou encore l'interdiction d'un meeting de soutien au peuple palestinien dans le cadre de la campagne BDS. Ceux qui nous parlent de liberté d'expression depuis le mois de janvier jettent des jeunes en prison pour le seul fait d'avoir manifesté. Le message que veut faire passer l'Etat est simple et brutal : quiconque ose défier les mesures d'exception le paiera très cher.

Pendant ce temps les gendarmes coupables du meurtre de Rémi Fraisse restent impunis. Les responsables de la mort de Zied et Bouna, laquelle avait déclenché la révolte des banlieues en 2005, viennent d'être relaxés presque dix ans après les faits. Quant aux policiers responsables du meurtre de Malik Oussékine en 1986, de même que celui reconnu coupable dernièrement d'avoir grièvement blessé au flashball Geoffrey Tidjani, pendant une manifestation lycéenne à Montreuil en 2010, ils n'ont jamais été condamnés à de la prison ferme

Nous en avons assez de cette justice à géométrie variable. Dans les prochains jours les avocats devront décider d'un éventuel recours en cassation. Si le jugement venait à être confirmé, le juge d'application des peines devrait alors se prononcer sur les modalités d'exécution du jugement. Nous exprimons ici notre solidarité à l'égard de Gaëtan et de tous les autres condamnés, et nous refusons qu'ils finissent en prison.

